

Existrans

Resistrans

La 11ème Existrans, marche pour les droits des Trans et des Intersexes, aura lieu le samedi 6 Octobre de 14h à 18h. Elle partira de la place du Chatelet pour arriver place de la République.

Contre la psychiatisation, résistrans !

Le week-end du 6 et du 7 octobre et pour la première fois, dans une volonté d'action commune européenne, les Trans et les Intersexes organisent deux marches, l'une à Paris et l'autre à Barcelone, les revendications des deux marches portant en premier lieu sur la dépsychiatisation.

Nous sommes à un moment critique dans l'évolution de notre statut au sein des dispositifs de santé :

- L'HAS, Haute Autorité de Santé, travaille ce deuxième semestre 2007 sur la « situation de prise en charge du transsexualisme en France et [les] perspectives d'évolution ».
- Le DSM4 et la CIM10, nomenclatures psychiatriques internationales, classent toujours les identités trans dans la liste des maladies mentales. Or le DSM5 et la CIM11 qui vont les remplacer sont en cours d'élaboration depuis 2006.
- Les Intersexes sont pathologisés par la nouvelle nomenclature de Disorder of Sexe Development (DSD) adoptée par les médecins.

Récemment, plusieurs pays européens ont légiféré sur les questions trans, mais sans pour autant sortir de la psychiatisation ; De même, plusieurs pays européens ont cessé les assignations hormono-chirurgicales sur les enfants intersexes tout en pathologisant ceux-ci par la nomenclature DSD. Nous devons donc envisager une future législation française, qui elle, tienne compte de

NOS REVENDICATIONS :

- Le retrait de notre identité de la liste des maladies mentales, comme pour l'homosexualité en 1992.
- L'arrêt des assignations hormono-chirurgicales des enfants intersexes.
- La dissolution des équipes médicales « officielles » et l'abolition des protocoles de soin
- Le libre choix de son ou de ses médecins dans le cadre d'un suivi médical individualisé respectueux de l'identité de la personne
- La prise en charge par la sécurité sociale de nos traitements hormonaux et/ou chirurgicaux conformes au genre dans lequel ils se vivent pour les Trans' et les Intersexes, et ce dans les meilleures conditions possibles, qu'ils aient lieu en France ou à l'étranger

ET AUSSI :

- Le changement rapide du prénom et du sexe sur les actes d'état civil et les papiers usuels pour les personnes qui le demandent, sans obligation de stérilisation ni de traitement hormonal ou chirurgical, et cela sans expertise médicale obligatoire
- Le droit d'asile pour les personnes Trans et Intersexes étrangères menacées dans leur pays
- La formation du personnel de l'Education Nationale sur le sujet des identités de genre, Trans, et Intersexe, afin de lutter contre la transphobie, l'intersexe-phobie et toutes les discriminations liées aux questions de genre à l'école, et d'assurer que la mission éducative de cette institution soit effective envers les élèves Trans et Intersexes
- Le maintien des droits parentaux pour les Trans déjà parents, ainsi que le droit d'accès à la parentalité pour les personnes Trans
- Compte tenu de la réalité du travail sexuel chez les Trans et les Intersexes, l'arrêt des répressions à l'encontre des travailleuses et travailleurs du sexe par l'octroi de statuts et de droits, un soutien laïque non moralisateur et une aide pour celles et ceux qui souhaitent changer de métier
- Une campagne nationale d'évaluation et de prévention des IST chez les Trans et les Intersexes, particulièrement vulnérables au HIV, et un soutien social appuyé pour tous les Trans et InterSexes précarisés.
- Une campagne nationale de suivi à long terme des Intersexes.